



Règlement du concours

Version 2019

Article 1: Organisation

Le Concours *À nous de jouer!* est organisé par la Fondation Ethique et Valeurs (ci-après FEV).

Le but principal de la FEV est de sensibiliser les jeunes à l'importance des valeurs humaines fondamentales au travers d'une réflexion éthique ainsi que d'un engagement personnel et citoyen.

Article 2 : But du concours

Le Concours *À nous de jouer!* invite les jeunes de Suisse romande à élaborer et à réaliser un projet éthique innovant basé sur la Règle d'or: «Fais aux autres ce que tu voudrais qu'ils te fassent» et sur les valeurs humaines qui en découlent: la générosité et la solidarité, le respect de l'autre, la responsabilité de chacun dans la construction d'un monde plus juste, plus humain et plus durable.

Tout en s'appuyant sur une réflexion, les projets doivent reposer sur une action concrète qui ait un sens pour soi et une utilité pour les autres et avoir des objectifs précis.

Outre leur utilité directe et leur caractère innovant, les projets doivent avoir des incidences concrètes sur les valeurs, la vision du monde ainsi que sur les choix quotidiens et citoyens des participants.

La priorité est donnée aux jeunes qui s'engagent dans un premier projet.

Article 3 : Formes et champs d'action

Les projets peuvent être réalisés dans l'une des thématiques d'engagement de la plateforme anousdejouer.ch.

Les projets peuvent prendre diverses formes : action concrète, organisation d'un événement, création artistique ou technique, spectacle, outil de communication (vidéo, site Internet) ou jeu éducatif, par exemple. Tous les projets doivent avoir une portée éthique.

Article 4 : Ressources

Les participants disposent des ressources proposées sur anousdejouer.ch. Ils peuvent demander une aide personnalisée par mail à info@anousdejouer.ch. deux ressources mises à leur disposition pour élaborer leur projet :

Article 5: Types de projets - Aide financière

Tous les projets peuvent être réalisés, individuellement ou en groupe, dans le cadre scolaire ou extrascolaire. Un projet réalisé dans le contexte scolaire au titre de travail de maturité ou de travail personnel de fin d'études peut être présenté comme projet au concours.

Les participants peuvent s'inscrire dans l'une des trois catégories de projets proposées, les projets **READY**, les projets **START** et les projets **GO**.

Les projets **READY** peuvent être validés et réalisés à brève échéance. Pour leur réalisation, ils peuvent bénéficier d'une aide financière d'un montant maximum de Fr. 300.-.

Les projets **START** doivent être réalisés sur une période d'une année au plus. Pour leur réalisation, ils peuvent bénéficier d'une aide financière d'un montant maximum de Fr. 1000.-.

Les projets **GO** doivent être réalisés sur une période de 2 ans ou plus. Pour leur réalisation, ils peuvent bénéficier d'une aide financière d'un montant maximum de 5000.-.

L'aide financière ne peut pas couvrir des frais de voyage, des frais de logement, des salaires ou des frais de fonctionnement.

L'aide financière doit représenter une part significative du financement du projet ou alors une sous-partie définie et clairement identifiée.

Article 6 : Participation

La participation au concours est ouverte à tous les jeunes, élèves, apprenti-e-s, étudiant-e-s, membres d'association ou de groupes constitués au sein ou en dehors du cadre scolaire. Les projets doivent être portés par des jeunes. Dans le cas d'une association ou d'un groupe, il doit y avoir une majorité de jeunes de 15-25 ans ou alors une inclusion de 15-25 ans dans les principaux porteurs de projet ; dans le cas d'un projet porté par une à trois personnes, les porteurs de projet doivent avoir moins de 30 ans.

Article 7: Inscriptions et délais

Les participants doivent s'inscrire au concours sur anousdejouer.ch en publiant tout d'abord une page sur le site puis en remplissant le formulaire d'inscription en ligne.

Pour les projets READY, les inscriptions sont enregistrées en tout temps. Pour les projets START et GO : les délais d'inscription sont fixés au 10 juin & 10 décembre

Sur demande à info@anousdejouer.ch, le délai peut être prolongé pour les projets réalisés dans le cadre d'un travail de maturité ou de fin d'études.

Les participants fourniront les informations requises dans le formulaire d'inscription, notamment :

- le ou les noms et coordonnées des participants
- le descriptif détaillé du projet et de son caractère éthique (réponses aux 3 questions)
- le planning et le budget
- le nom et les coordonnées du ou des répondants du projet (maître accompagnant et/ou personne ressource externe)
- le montant de l'aide financière demandée

Article 8: Validation des projets

Les projets présentés seront admis à concourir s'ils satisfont aux critères suivants : l'adéquation du projet au but du concours défini à l'article 2 ; la faisabilité ; l'originalité et le caractère innovant ; le rayonnement et la communication ; la qualité du dossier.

Article 9: Compte rendu du projet

Le compte rendu du projet réalisé doit être envoyé par e-mail à info@anousdejouer.ch ou téléchargé sur anousdejouer.ch dans l'espace d'administration du concours, au plus tard :

- pour les projets READY, à la date prévue de fin du projet
- pour les projets START, le 10 juin ou le 10 décembre 2020
- pour les projets GO, le 10 juin ou le 10 décembre 2021

Article 10: Modification, report ou annulation

La FEV se réserve le droit de modifier, de reporter ou d'annuler le concours. Toute responsabilité contractuelle et délictuelle de la FEV est exclue.

Article 11: disponibilité du règlement

Le présent règlement est disponible sur le site www.anousdejouer.ch